

RCS : ORLEANS
Code greffe : 4502

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ORLEANS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1971 B 00008
Numéro SIREN : 087 180 089
Nom ou dénomination : MICHEL CREUZOT AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 26/04/2022 sous le numéro de dépôt 4219



Comptes annuels

Période du 01/10/2020 au 30/09/2021

CERTIFIÉ CONFORME



SAS MICHEL CREUZOT AUDIT

338 rue Odette Toupense

45160 OLIVET

APE : 6920Z

Siret : 08718008900044

Bilan

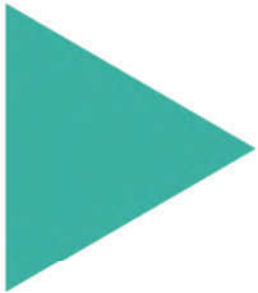
	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 30/09/21	Net au 30/09/20
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Fonds commercial	99 426		99 426	99 426
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outilla				
Autres immobilisations corporelles	13 823	9 121	4 701	6 050
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	15		15	15
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	113 264	9 121	104 143	105 492
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens	75 070		75 070	57 311
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés	551 665	52 924	498 741	473 053
Fournisseurs débiteurs				3 318
Personnel				
Etat, Impôts sur les bénéfices				23 102
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	1 126		1 126	890
Autres créances	39 412		39 412	
Divers				
Avances et acomptes versés sur comman				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	461 838		461 838	153 615
Charges constatées d'avance	6 984		6 984	3 996
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 136 095	52 924	1 083 170	715 286
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	1 249 358	62 045	1 187 313	820 777

Bilan

	Net au 30/09/21	Net au 30/09/20
PASSIF		
Capital social ou individuel	316 000	316 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	31 600	31 600
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	188 913	188 831
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	270 493	80 662
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	807 006	617 093
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
<i>Emprunts</i>		
<i>Découverts et concours bancaires</i>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés		12
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 188	5 550
<i>Personnel</i>	45 233	42 544
<i>Organismes sociaux</i>	22 101	27 633
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>	80 704	
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	116 837	94 132
<i>Etat, Obligations cautionnées</i>		
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	2 804	3 456
Dettes fiscales et sociales	267 679	167 764
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	43 512	2 164
Produits constatés d'avance	62 928	28 195
TOTAL DETTES	380 306	203 684
Ecart de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	1 187 313	820 777

Compte de résultat

	du 01/10/20 au 30/09/21 12 mois	du 01/10/19 au 30/09/20 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS				
Ventes de marchandises				
Production vendue	823 503	601 849	221 653	36,83
Production stockée	17 759	21 514	-3 755	-17,45
Subventions d'exploitation		1 000	-1 000	-100,00
Autres produits	19 565	38 671	-19 106	-49,41
Total	860 827	663 034	197 792	29,83
CONSOMMATION M/SES & MAT				
Achats de marchandises				
Variation de stock (m/ses)				
Achats de m.p & aut.approv.				
Variation de stock (m.p.)				
Autres achats & charges externes	78 414	249 890	-171 476	-68,62
Total	78 414	249 890	-171 476	-68,62
MARGE SUR M/SES & MAT	782 412	413 144	369 268	89,38
CHARGES				
Impôts, taxes et vers. assim.	3 982	4 151	-169	-4,07
Salaires et Traitements	292 641	203 847	88 793	43,56
Charges sociales	61 645	58 395	3 250	5,57
Amortissements et provisions	35 888	24 398	11 490	47,09
Autres charges	12 572	15 693	-3 121	-19,89
Total	406 727	306 484	100 243	32,71
RESULTAT D'EXPLOITATION	375 685	106 660	269 025	252,23
Produits financiers				
Charges financières				
Résultat financier				
Opérations en commun				
RESULTAT COURANT	375 685	106 660	269 025	252,23
Produits exceptionnels				
Charges exceptionnelles		1 512	-1 512	-100,00
Résultat exceptionnel		-1 512	1 512	-100,00
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices	105 192	24 486	80 706	329,60
RESULTAT DE L'EXERCICE	270 493	80 662	189 831	235,34



Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS MICHEL CREUZOT AUDIT

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2021, dont le total est de 1 187 313 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 270 493 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2020 au 30/09/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2021 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Matériel de bureau : 5 à 10 ans

* Matériel informatique : 3 ans

* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Règles et méthodes comptables

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Néanmoins, étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	99 426			99 426
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles	99 426			99 426
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	11 975	1 848		13 823
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	11 975	1 848		13 823
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	15			15
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	15			15
ACTIF IMMOBILISE	111 416	1 848		113 264

Notes sur le bilan

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	30/09/2021
Éléments achetés	50 308
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	49 118
Total	99 426

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	5 924	3 197		9 121
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	5 924	3 197		9 121
ACTIF IMMOBILISE	5 924	3 197		9 121

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 599 187 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	551 665	551 665	
Autres	40 538	40 538	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	6 984	6 984	
Total	599 187	599 187	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	74 238
Total	74 238

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 316 000,00 euros décomposé en 31 600 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 380 306 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 188	6 188		
Dettes fiscales et sociales	267 679	267 679		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	43 512	43 512		
Produits constatés d'avance	62 928	62 928		
Total	380 306	380 306		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	3 379
Dettes provis. pr congés à payer	21 978
Personnel - autres charges à payer	23 255
Charges sociales s/congés à payer	8 095
Charges sociales - charges à payer	958
Etat - autres charges à payer	2 421
Clients - RRR à accorder	2 496
Total	62 582

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Locations logiciels	201		
Maintenance	345		
Assurances	1 125		
Formation	3 000		
Cotisations	2 314		
Total	6 984		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	62 928		
Total	62 928		

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 2 750 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Tableau des cinq derniers exercices

	N-4	N-3	N-2	N-1	N
Capital en fin d'exercice					
Capital social	316 000,00	316 000,00	316 000,00	316 000,00	316 000,00
Nombre d'actions ordinaires	28 000,00	28 000,00	28 000,00	28 000,00	28 000,00
Opérations et résultats :					
Chiffre d'affaires (H.T.)	687 574,42	623 437,90	753 840,61	601 849,34	823 502,62
Résultat avant impôt, participation, dotations aux amortissements et provisions	181 515,36	199 662,93	200 639,59	93 742,44	392 335,66
Impôts sur les bénéfices	51 494,00	50 926,00	47 587,00	24 486,00	105 192,00
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	131 897,19	136 828,37	142 646,64	80 662,28	270 493,00
Résultat distribué			150 100,00	140 000,00	
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation avant dotations aux amortissements et provisions	4,64	5,31	5,47	2,47	10,26
Résultat après impôts, participation dotations aux amortissements et provisions	4,71	4,89	5,09	2,88	9,66
Dividende distribué			5,36	5,00	
Personnel					
Effectif salariés	4	5	5	5	5
Montant de la masse salariale	151 986,30	155 814,89	165 448,18	203 847,27	292 640,58
Montant des sommes versées en avantages sociaux	45 838,23	49 132,80	43 787,05	58 394,71	61 645,19

MICHEL CREUZOT AUDIT
Société par actions simplifiée
au capital de 316 000 euros
Siège social : 338 Rue Odette Toupense, 45160 OLIVET
087180089 RCS ORLEANS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 26 mars 2022

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2021

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2021 s'élevant à 270 493,00 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	270 493,00 euros
Un prélèvement sur les réserves	
- sur le compte "autres réserves"	9 507,00 euros
Les sommes distribuables s'élevant ainsi à	280 000,00 euros
A titre de dividendes 8,86 euros par action	280 000,00 euros

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,

- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera

déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2021 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 280.000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 30 septembre 2018 :

150 100,00 euros, soit 4.75 euros par titre.
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 150 100,00 euros

Exercice clos le 30 septembre 2019 :

140 000,00 euros, soit 4.43 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 140 000,00 euros

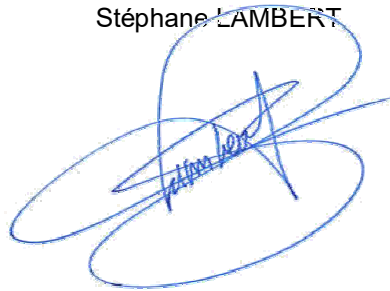
Exercice clos le 30 septembre 2020 :

80 580,00 euros, soit 2.55 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 80 580,00 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 26 mars 2022

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Stéphane LAMBERT



A.R.C

SOGEX

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE

Jean-Pierre PEAN
Guillaume VANDROMME

EXPERT-COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

MICHEL CREUZOT AUDIT

Société par actions simplifiée

au capital social de 316 000 euros

Siège social :
338 rue Odette Toupense
45160 OLIVET

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 septembre 2021

MONTOIRE 02 54 86 46 46
1, rue Marescot 41800

VENDÔME 02 54 77 56 50
32, avenue de Verdun 41100

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 Septembre 2021

Aux Associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société MICHEL CREUZOT AUDIT relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} octobre 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société¹ à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Montoire sur le Loir, le 11 mars 2022



Le Commissaire aux Comptes,
ARC SOGEX
Jean-Pierre PEAN

Bilan

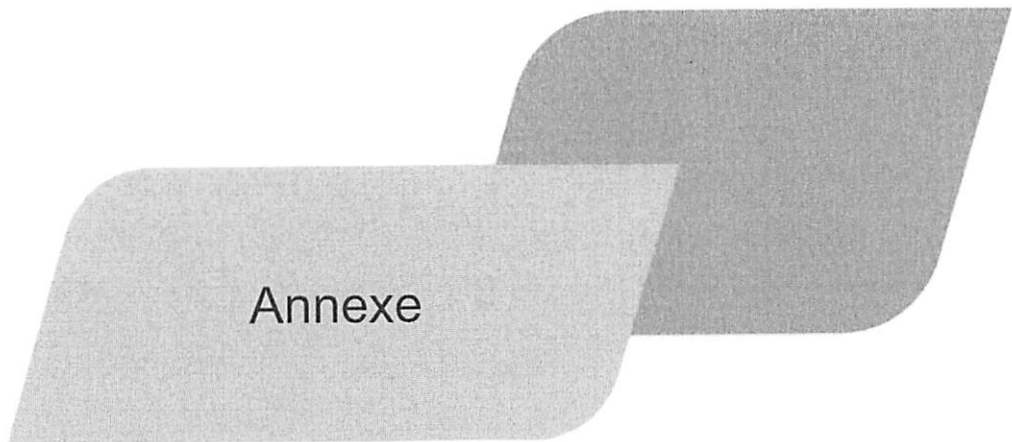
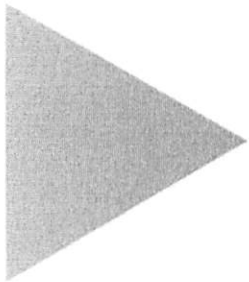
	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 30/09/21	Net au 30/09/20
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Fonds commercial	99 426		99 426	99 426
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	13 823	9 121	4 701	6 050
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	15		15	15
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	113 264	9 121	104 143	105 492
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens	75 070		75 070	57 311
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés	551 665	52 924	498 741	473 053
Fournisseurs débiteurs				3 318
Personnel				
Etat, Impôts sur les bénéfices				23 102
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	1 126		1 126	890
Autres créances	39 412		39 412	
Divers				
Avances et acomptes versés sur comman				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	461 838		461 838	153 615
Charges constatées d'avance	6 984		6 984	3 996
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 136 095	52 924	1 083 170	715 286
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	1 249 358	62 045	1 187 313	820 777

Bilan

	Net au 30/09/21	Net au 30/09/20
PASSIF		
Capital social ou individuel	316 000	316 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	31 600	31 600
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	188 913	188 831
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	270 493	80 662
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	807 006	617 093
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
<i>Emprunts</i>		
<i>Découverts et concours bancaires</i>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés		12
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 188	5 550
<i>Personnel</i>	45 233	42 544
<i>Organismes sociaux</i>	22 101	27 633
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>	80 704	
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	116 837	94 132
<i>Etat, Obligations cautionnées</i>		
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	2 804	3 456
Dettes fiscales et sociales	267 679	167 764
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	43 512	2 164
Produits constatés d'avance	62 928	28 195
TOTAL DETTES	380 306	203 684
Ecarts de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	1 187 313	820 777

Compte de résultat

	du 01/10/20 au 30/09/21 12 mois	du 01/10/19 au 30/09/20 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS				
Ventes de marchandises				
Production vendue	823 503	601 849	221 653	36,83
Production stockée	17 759	21 514	-3 755	-17,45
Subventions d'exploitation		1 000	-1 000	-100,00
Autres produits	19 565	38 671	-19 106	-49,41
Total	860 827	663 034	197 792	29,83
CONSOMMATION M/SES & MAT				
Achats de marchandises				
Variation de stock (m/ses)				
Achats de m.p & aut.approv.				
Variation de stock (m.p.)				
Autres achats & charges externes	78 414	249 890	-171 476	-68,62
Total	78 414	249 890	-171 476	-68,62
MARGE SUR M/SES & MAT	782 412	413 144	369 268	89,38
CHARGES				
Impôts, taxes et vers. assim.	3 982	4 151	-169	-4,07
Salaires et Traitements	292 641	203 847	88 793	43,56
Charges sociales	61 645	58 395	3 250	5,57
Amortissements et provisions	35 888	24 398	11 490	47,09
Autres charges	12 572	15 693	-3 121	-19,89
Total	406 727	306 484	100 243	32,71
RESULTAT D'EXPLOITATION	375 685	106 660	269 025	252,23
Produits financiers				
Charges financières				
Résultat financier				
Opérations en commun				
RESULTAT COURANT	375 685	106 660	269 025	252,23
Produits exceptionnels				
Charges exceptionnelles		1 512	-1 512	-100,00
Résultat exceptionnel		-1 512	1 512	-100,00
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices	105 192	24 486	80 706	329,60
RESULTAT DE L'EXERCICE	270 493	80 662	189 831	235,34



Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS MICHEL CREUZOT AUDIT

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2021, dont le total est de 1 187 313 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 270 493 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2020 au 30/09/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2021 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Règles et méthodes comptables

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Néanmoins, étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	99 426			99 426
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles	99 426			99 426
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	11 975	1 848		13 823
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	11 975	1 848		13 823
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	15			15
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	15			15
ACTIF IMMOBILISE	111 416	1 848		113 264

Notes sur le bilan

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

30/09/2021	
Éléments achetés	50 308
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	49 118
Total	99 426

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	5 924	3 197		9 121
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	5 924	3 197		9 121
ACTIF IMMOBILISE	5 924	3 197		9 121

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 599 187 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	551 665	551 665	
Autres	40 538	40 538	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	6 984	6 984	
Total	599 187	599 187	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	74 238
Total	74 238

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 316 000,00 euros décomposé en 31 600 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 380 306 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 188	6 188		
Dettes fiscales et sociales	267 679	267 679		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	43 512	43 512		
Produits constatés d'avance	62 928	62 928		
Total	380 306	380 306		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	3 379
Dettes provis. pr congés à payer	21 978
Personnel - autres charges à payer	23 255
Charges sociales s/congés à payer	8 095
Charges sociales - charges à payer	958
Etat - autres charges à payer	2 421
Clients - RRR à accorder	2 496
Total	62 582

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Locations logiciels	201		
Maintenance	345		
Assurances	1 125		
Formation	3 000		
Cotisations	2 314		
Total	6 984		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	62 928		
Total	62 928		

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 2 750 euros

Honoraire des autres services : 0 euros